DECLARATIONS DE BGL BNP PARIBAS CONCERNANT LES POLITIQUES RELATIVES A L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT, LES ACTIVITES DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET LE CONSEIL EN ASSURANCE

Date de publication : 10.03.2021
Date de mise à jour : 12.08.2024

Conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) en vigueur à partir du 10 mars 2021, BGL BNP Paribas vous communique des informations en lien avec ses politiques relatives aux risques en matière de durabilité.

Les risques en matière de durabilité désignent un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement En tant que conseiller financier et acteur des marchés financiers, BGL BNP Paribas S.A. tient compte, dans la mesure du possible, des risques en matière de durabilité dans la sélection ou la recommandation de produits d'investissement pour ses clients.[1)]

En raison du changement climatique notamment, il faut s'attendre à une hausse à long terme de ces risques de durabilité externes.

BGL BNP Paribas S.A. prend donc en compte, dans la mesure du possible, le risque de durabilité externe, en plus de l'analyse risque/rendement habituelle.

A cette fin, BGL BNP Paribas S.A. utilise une notation interne de BNP Paribas Wealth Management, la méthodologie en trèfles. Ce système de notation interne est utilisé pour évaluer et comparer le degré et le risque de durabilité de produits d'investissement assortis ou non de caractéristiques durables.

Cette méthodologie exclusive est appliquée à l'univers d'investissement recommandé. La note est fixée sur une échelle de 0 à 10, ce qui permet à BGL BNP Paribas d'identifier, dans la mesure du possible, les risques en matière de durabilité et d'intégrer ces risques aux décisions d'investissement ou pour conseiller les clients sur des instruments financiers ou des produits d'assurance. De plus amples informations sur cette méthodologie sont disponibles sur notre **site Internet**.

Pour les titres et obligations faisant partie de l'univers d'investissement recommandé par BNP Paribas Wealth Management, l'analyse du risque de durabilité externe est effectuée par BNP Paribas Asset Management. Plus le risque de durabilité potentiel est élevé, plus faible est le score ESG de BNP Paribas Asset Management, ce qui se traduit ensuite au niveau de la méthodologie en trèfles propre à BNP Paribas Wealth Management. En ce qui concerne les produits d'investissement conçus par d'autres gestionnaires d'actifs ou initiateurs de produits, les analystes de BNP Paribas Wealth Management sont responsables de l'analyse des risques de durabilité qui sont matérialisés par une notation en trèfles. Plus la note en trèfles est faible, plus le risque de durabilité potentiel est élevé.

Par ailleurs, BGL BNP Paribas S.A. prend en compte les risques en matière de durabilité en appliquant les politiques sectorielles pertinentes aux titres, obligations et produits d'investissement initiés et gérés activement par BNP Paribas S.A. et ses filiales. S'agissant des produits d'investissement initiés par d'autres gestionnaires d'actifs ou initiateurs de produits, des informations sur leurs politiques sectorielles sont recueillies et prises en compte grâce à la méthodologie en trèfles exclusive de BNP Paribas Wealth Management.

La méthodologie en trèfles permet à BGL BNP Paribas S.A., en tant que conseiller financier et acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance pourrait avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, sur la valeur de ces produits.

Les produits d'investissement présentant un risque élevé en matière de durabilité peuvent toutefois faire l'objet d'un investissement ou être recommandés aux clients s'ils répondent aux autres objectifs, au profil d'investisseur et aux besoins de diversification du client.

Enfin, BGL BNP Paribas S.A. s'engage à entretenir des relations ouvertes et constructives avec ses parties prenantes externes (clients, fournisseurs, investisseurs durables, ONG de plaidoyer, etc.) afin d'atteindre trois objectifs : anticiper le changement dans ses métiers et améliorer ses produits et services, optimiser la gestion du risque et avoir un impact positif sur la société.

[1] Pour les produits d'assurance distribués par BGL BNP Paribas, Cardif Lux Vie tient compte des risques en matière de durabilité et des principales incidences négatives sur la durabilité lors de leur conception. Veuillez vous référer à la déclaration de Cardif Lux Vie.